

béissance à cet ordre serait un signe que sa vocation ne venait pas du ciel.

Une pareille contrainte lui fut extrêmement pénible, mais la Servante de Dieu se contenta d'obéir en s'abandonnant aux mains de la divine Providence. C'est bien la Providence en effet qui dans ces cas surtout inspire aux Directeurs la conduite à tenir, afin de proportionner le fardeau à la force d'une âme. Marie fit plus, toujours plus fortement convaincue qu'elle devait rendre compte de tout, afin de ne point se laisser conduire par son propre jugement, elle dévoila entièrement son passé et ne cacha rien de son état intérieur, ni les dons de Dieu, ni les tentations. Toute sa vie, elle fut très fidèle à cette résolution, aussi ses progrès furent rapides, elle s'éleva chaque jour de vertu en vertu. La glorieuse sainteté dont elle jouit aujourd'hui est le fruit de sa franchise, de son ouverture de cœur et de son obéissance.

PRATIQUE. — Avez-vous compris la leçon de S. François de Sales ? Relisez-la et retenez-en surtout ceci : *“ A cœur ouvert, en toute sincérité. ”* Pensez-y bien lorsque vous venez au Saint Tribunal : c'est un ange qui va vous diriger. Que dis-je ? par son caractère, le prêtre est au-dessus des anges. C'est Jésus-Christ lui-même qui va vous écouter d'abord et vous parler ensuite.

“ En toute fidélité ” a dit aussi S. François de Sales. Notre Directeur à tranché une question : n'y revenons plus, obéissons. Ames timorées, toujours en peine, dans le doute perpétuel, obéissez à votre Directeur : c'est le seul moyen d'avoir la paix. Celui qui au Tribunal de la pénitence vous dit : *soyez tranquilles et sans inquiétude*, vous parle de la part de Dieu ; laissez donc redresser votre conscience qui n'était malade que parce qu'elle était faussée. Rapportez-vous-en à ses lumières ; s'il se trompe, Dieu ne permettra pas que vous soyez victimes de votre obéissance, car c'est à la parole de Dieu que vous aurez obéi.

REMERCIEMENTS ADRESSES

— A —

Notre Bon Frère Didace

Declaration. — Dans la publication des faits attribués par nos Correspondants à l'intercession du Frère Didace, nous déclarons n'avoir jamais prétendu et ne vouloir en aucune façon anticiper sur le jugement de Notre Mère la Sainte Eglise Romaine à laquelle nous en laissons l'appréciation.